



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

**Délibération n°001 /2024**

**OBJET : Subvention Exceptionnelle – Collège « Les allobroges » - Séjour linguistique à Barcelone**

*L'an deux mil vingt-quatre, et le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 02 Février 2024, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 11**

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

**Absents : BERARD Nicolas, LAMBERT Adrien**

**Absents excusés : DESALMAND Nadège**

**Procuration : Sophie PIEUCHOT pour DESALMAND Nadège**

**Secrétaire de séance : DAKIN-GARVAL Sylvain**

Dans le cadre d'un séjour linguistique à Barcelone pour une classe de troisième de 53 élèves, dont 3 domiciliés à Scientrier, le collège « Les Allobroges », par l'intermédiaire de Monsieur SERRANO, professeur d'Espagnol, sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la collectivité.

Le coût du séjour par enfant est de 456 euros. Différentes actions de financement ont été entreprises qui ont permis de réunir 2 000 euros et donc un reste à charge de 419 euros par famille.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 150 euros au Foyer socio-éducatif du collège « Les allobroges ».

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

